

## **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2024**

Avec

- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . plus de 1 300 personnes,
- . 7 sites de production,

Tipiak a su développer une offre originale et qualitative dans ses deux secteurs :

secteur « froid » :

- . produits traiteurs pâtisseries,
- . plats cuisinés surgelés.

secteur « sec » :

- . épicerie,
- . panification.

Les actionnaires de la société TIPIAK sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 27 juin 2024 à 11 heures, au Centre des Salorges, 16, Quai Ernest Renaud à NANTES (44100).

L'avis préalable de réunion, comportant l'ordre du jour, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Conseil d'administration ainsi que la description des modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au BALO n°59 du 15 mai 2024 (avis n°2401710).

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que l'ordre du jour et le texte des résolutions publiés dans l'avis de réunion ont été modifiés par le Conseil d'administration en date du 4 juin 2024. En conséquence de ce qui précède, un rectificatif à l'avis de réunion, valant avis de convocation à l'Assemblée générale, sera publié le 12 juin 2024 dans un Journal d'Annonces Légales et au BALO, bulletin n°71.

Les documents et informations destinés à être présentés à l'Assemblée générale et visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société, <https://groupe.tipiak.fr>, rubrique Finance, à compter de ce jour.

Tout actionnaire peut demander à la société TIPIAK, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, par voie électronique ([ag@tipiak.fr](mailto:ag@tipiak.fr)) ou par voie postale (TIPIAK - Service juridique, 1 rue du Chêne Lassé, CP 1011, 44806 Saint-Herblain Cedex), de lui envoyer, à l'adresse postale ou électronique indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225-90 du Code de commerce, prendre connaissance au siège social de la société TIPIAK des documents et renseignements visés à ces articles.

NYSE Euronext Paris -  
Compartiment C  
ISIN FR0000066482  
Reuters TIPK.PA  
Bloomberg TPK FP

Contact Tipiak :  
[emmanuelle.pavard@tipiak.fr](mailto:emmanuelle.pavard@tipiak.fr)

[www.tipiak.fr](http://www.tipiak.fr)

*Tipiak, tout est dans la recette*